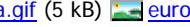


Van: Abdeslam <sarie@pandora.be>

Aan: veerle.solia@amsab.be

Datum: 06/09/2008 10:03 AM

Bijlagen:  (7 kB)  (5 kB)  (5 kB)  (2 kB)

 (5 kB)  (5 kB)  (5 kB)  (4 kB)  (17 kB)

Onderwerp: Dounia News 822

DN n° 822 - Semaine du 2 au 8 juin 2008

Maroc - Belgique - Europe - Divers

Editorial

Bonjour,

Cela fait déjà quelques semaines que Dounia News n'a pas été envoyé. L'excuse et l'explication sont simples, tout ce temps j'ai été hospitalisé à l'UZ de Gand. Il s'agissait d'une opération devenue depuis 25 ans une routine. Je devais être opéré à la hanche droite pour installer une prothèse.

L'opération a réussi. Elle s'est passée normalement et a duré en tout et pour toutes 30 minutes. De retour dans ma chambre, j'étais content et sûr que, dans une semaine je quitterai l'hôpital. C'est pour cette raison que je n'ai pas voulu inquiéter ni alarmer mes ami(e)s et proches parce que j'étais convaincu et sûr et que je retournerai à la vie normale comme si rien ne s'était passé.

Malheureusement, le destin en a décidé autrement, la nuit du 14 au 15 mai les complications ont commencé. Premièrement, pour des raisons encore inconnues j'ai eu une hémorragie interne. Ils m'ont vite transporté aux urgences. Je suis resté 5 jours aux urgences dont 36 heures en coma.

Conséquences, ma jambe s'est endormie et avec d'autres petites complications le kinésiste a eu plus de difficultés à rendre à ma jambe sa mobilité.

Je suis resté à l'hôpital du 12 mai au 3 juin. Maintenant je suis en convalescence chez moi, me déplace avec des béquilles mais chaque jour mon état s'améliore.

Voici l'histoire de ma mésaventure. C'est une épreuve dramatique et pénible mais le plus dur est passé. Aujourd'hui je suis content d'avoir retrouvé mon PC et de renouer avec vous notre contact hebdomadaire via Dounia News.

Je vous remercie infiniment pour votre patience, votre encouragement, vos observations et critiques. Je reste à votre disposition.

Fraternellement,

Sarie Abdeslam
Bruxelles, le 8 juin 2008

[Top](#)

Maroc

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger en assemblée plénière "Le processus d'intégration doit être au cœur des politiques publiques"

«Le profil de l'émigré a changé. Fini le cliché du zmagri coincé au port de Tanger avec une voiture au toit débordant de bagages. En moins de 15 ans, il y a eu explosion démographique. En 1993, 1.300.000 Marocains de l'étranger inscrits sur les registres des consulats. En décembre 2007, ils sont 3 300 000, sans compter les enfants de moins de 16 ans ni les clandestins. Les mutations sont immenses. L'Etat, les politiques, les acteurs de la société doivent changer leur rapport au modèle d'intégration.

Les médias ont un rôle important à jouer pour faire connaître cette extraordinaire mutation et surtout la représentation véritable des Marocains. Aidez-nous à vous aider à les faire mieux connaître ». Driss El Yazami, le président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, CCME, se plaît à rappeler aux hommes et femmes de médias qu'il est aussi journaliste. Peu savent en effet que ce Marocain du monde, installé en France, faisait partie des fondateurs de la revue « Sans frontières » et de Radio Soleil.

Aujourd'hui Driss El Yazami préside aux destinées du CCME, et l'institution se réunissait, hier vendredi à Rabat, en assemblée plénière. Une première pour les 38 membres de ce conseil –des bénévoles selon le dahir portant création du conseil désignés en décembre dernier et qui se retrouvent tous ensemble pour la toute première fois et qui disposent de deux jours pour faire plus ample connaissance. En conclave à la salle Balafréj du ministère des Affaires étrangères, ceux et celles du conseil, venus d'Europe, de pays scandinaves, des Amériques, d'Afrique et de pays arabes, ont 48 heures pour venir à bout d'un ordre du jour plutôt chargé. Programme d'activités 2008-2009, règlement intérieur et budget, ce sont là autant de points au menu de cette première assemblée plénière, fondatrice de l'esprit et la philosophie de travail du CCME qui a choisi de fonctionner à travers la mise en place de groupes de travail thématiques.

Le CCME : une instance consultative et de prospective

Cette réunion est aussi et surtout un grand moment d'explication. Beaucoup d'encre a coulé sur le conseil avant même qu'il ne tienne assemblée. Une sorte de confusion sur son rôle et sa mission est venue s'ajouter à la polémique. Les premières réponses tombent dans le discours d'ouverture prononcé par El Yazami, ce vendredi matin : « Autant notre conseil s'emploiera à assumer pleinement ses prérogatives expresses, autant il s'obligera à respecter scrupuleusement celles des autres pouvoirs et acteurs nationaux concernés : autorités ministérielles, diplomatiques et consulaires, fondations et autres organismes publics, intervenants privés ». Le Maroc n'a rien inventé. D'autres conseils similaires ont vu le jour en Espagne, au Portugal, au Mali ou encore en Lituanie. « Ces conseils vont tenir réunion au Maroc avant la fin de l'année, à l'invitation du conseil de la communauté marocaine à l'étranger », annonce D. El Yazami

L'affirmation se fait itération : le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger est une instance consultative et de prospective. Son secrétaire général, Abdallah

Boussouf, n'hésite pas à parler de « laboratoire d'idées » pour expliquer l'une des principales missions de cette nouvelle structure : faire des études pour aider à la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, mener des réflexions pour contribuer à mieux comprendre les mutations des Marocains du monde et, in fine, trouver des solutions aux grands problèmes de ceux et celles de la communauté. De la religion à l'enseignement de la langue arabe en passant par les prestations dans les consulats, les thèmes d'études à mener se bousculent. D'autant, et comme le souligne Boussouf, historien dans le civil, que l'émigré marocain a sa spécificité : son intégration dans le pays d'accueil est aussi synonyme d'attachement viscéral au pays d'origine. L'entre-deux existe. De plus en plus de Marocains du monde le vivent.

A travers la signature, hier soir, de conventions avec différentes institutions –CCM, UNIFEM, universités- le CCME entend poser ses priorités. Elles sont à chercher dans la culture, la recherche et le cultuel. Quid de la représentation politique des Marocains de l'étranger ? « La représentation politique de la communauté marocaine de l'étranger est essentielle mais elle n'est pas la seule problématique qui se pose. Il s'agit d'ouvrir un débat national avec les politiques, les associatifs, les différents acteurs concernés tout en prenant en considération le processus d'intégration des Marocains du monde. Toute politique publique en la matière doit aujourd'hui se faire en harmonisation de ce processus », conclut le président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

Narjis Rerhaye
Libération, 8 juin 2008

Driss El Yazami clarifie la vocation du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Selon Driss El Yazami, la démarche participative et le partenariat seront la marque du CCME. Dans cet entretien, M. El Yazami revient sur les conditions de création du CCME, sa mission et ses projets

ALM : Six mois après votre nomination à la tête du CCME, vous vous apprêtez à tenir votre première assemblée plénière. Cela signifie-t-il que vous avez bien avancé dans le chantier de la structuration du Conseil ?

Driss El Yazami : Nous sommes en train d'édifier une nouvelle institution dans le paysage institutionnel marocain. Il nous a donc fallu mener de front toutes les actions qu'exige cette situation sur le plan logistique d'abord (locaux, budget, équipement), en termes de ressources humaines ensuite et, enfin, en termes de réflexion pour élaborer les premiers éléments d'un plan d'action dont la première assemblée plénière aura à délibérer. Il a aussi fallu répondre à de très nombreuses sollicitations tant au Maroc même que dans les pays de résidence des communautés émigrées.

Où nous en sommes aujourd'hui ? Notre budget nous a été attribué très rapidement par le gouvernement de Sa Majesté et nos futurs locaux, en cours de réfection, seront opérationnels vers la mi-juillet. Le noyau dur de l'équipe a été constitué et travaille à la préparation de la plénière. Mais nous continuons à mener de nombreux entretiens d'embauche, tant au Maroc qu'à l'étranger, parmi les jeunes chercheurs marocains, avec l'objectif de doter le Conseil d'une équipe solide à même

d'accompagner les membres du CCME dans l'accomplissement de leur mission qui est, il le faut le souligner, bénévole. L'avant-projet de notre programme d'activités, de règlement intérieur et de budget prévisionnel 2008 sont prêts et seront présentés à la délibération des membres pour enrichissement et adoption avant d'être soumis à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Pièce centrale de ce dispositif, le programme d'activités porte sur les exercices 2008 et 2009 et a été conçu à partir de quatre ressources principales.

D'abord une consultation électronique des membres qui ont tous proposé un certain nombre de thèmes et de priorités pour les deux années, mais aussi une série de rencontres avec des acteurs publics ou privés essentiels, dont notamment Mohamed Ameur et Taïeb Fassi Fihri. Ces rencontres que nous continuerons, ont notamment pour objectif d'amplifier notre connaissance des politiques publiques menées ou prévues, afin d'en tenir compte dans notre réflexion. Plusieurs équipes marocaines de recherche à Rabat, Meknès, Marrakech et Agadir ont été aussi sollicitées pour de premiers échanges sur les modalités futures de collaboration avec le CCME.

Nous nous sommes enfin appuyés dans le processus d'élaboration de ce programme d'activités sur l'avis du CCDH, adopté en septembre 2007 et sur les résultats des consultations menées durant toute l'année 2007.

Il y a eu pas mal de critiques adressées au CCDH, notamment sur la composition et le procédé de cooptation.

Pour aboutir à son avis, le CCDH avait à l'époque déployé une méthode participative sans précédent. Dans le temps imparti, c'est-à-dire moins de six mois, il avait organisé quatre séminaires thématiques qui avaient rassemblé à Rabat plus de 800 acteurs associatifs de l'émigration marocaine et les réunions organisées dans les 20 pays de résidence avaient regroupé plus de 1500 responsables religieux, élus d'origine marocaine, entrepreneurs, Un questionnaire avait aussi été adressé par Internet à plus de 2000 personnes et avait été renseigné par plus de 500 individualités. Il a abouti à un avis qui propose sagement une expérience transitoire pour se donner le temps de la réflexion sur le sujet de la participation citoyenne des marocains du monde au projet de société démocratique marocain. Et que cette réflexion soit le fait des émigrés eux-mêmes et personne d'autre. Ce travail entamé par feu Driss Benzekri et repris, avec le même état d'esprit par Si Ahmed Herzenni, ne comble, certes, pas tout le monde. Et c'est bien naturel. Le désir de participation et le nombre de compétences marocaines sont tels qu'un conseil de 300 sièges aurait été insuffisant. Nous sommes, et nous le revendiquons, les héritiers de la démarche du CCDH et c'est à partir du patrimoine d'idées et de préoccupations rassemblés par le CCDH que nous avons élaboré notre programme d'activités.

Nous sommes à la veille de l'annonce de ce programme d'action, et comme vous le constaterez, après son adoption et sa présentation à Sa Majesté, le programme d'activités adopte une vaste politique partenariale avec de nombreuses institutions nationales et internationales. La mise sur pied de ces partenariats a demandé beaucoup de rencontres et de discussions. La démarche participative et le partenariat seront la marque de fabrique du CCME.

Quelles seront les priorités de votre action ?

Je voudrais d'abord, si vous le permettez, faire une observation préliminaire. Si la

communauté marocaine est une par l'appartenance nationale et par l'attachement très fort qu'elle manifeste de plusieurs manières au Maroc et à ses constantes, elle est en même temps d'une diversité extraordinaire par sa sociologie, son histoire, ses attentes. L'émigration marocaine est aujourd'hui une émigration mondialisée, même si l'Europe continue à concentrer 80% de la population émigrée, très largement féminisée, comptant plusieurs générations pour les pays de vieille implantation et se trouve confrontée à des modèles d'intégration très diversifiés. Elle se diversifie aussi en termes de composition socioprofessionnelle, avec notamment l'émigration de cadres hautement qualifiés, et de régions de recrutement (tout le Maroc et toutes les couches sociales sont aujourd'hui concernés par le phénomène de l'émigration). Il y a enfin une caractéristique fondamentale : c'est la formidable expansion démographique de notre émigration qui est passée d'une population d'un million et demi environ au début des années 1990 à près de trois millions 300 000 fin 2007.

A l'exception de certains pays, cette émigration connaît un double processus : un enracinement dans les pays de résidence qui se manifeste notamment par le fort taux de naturalisations ou l'implication de plus en plus manifeste dans la vie civique de ces pays et en même temps le maintien de liens très forts au pays d'origine qu'illustrent par exemple l'ampleur des retours au Maroc ou la volonté de s'impliquer de manière active dans le vaste chantier du développement du pays conduit par Sa Majesté. En un mot, toute stratégie d'action doit tenir compte de ce double processus et de cette diversité, des mutations qui sont à l'œuvre au sein des communautés et qui sont autant de défis mais aussi des atouts.

A cet égard, la responsabilité des politiques d'intégration, de respect des droits et de lutte contre les discriminations qui touchent les Marocains de l'étranger incombe fondamentalement aux Etats des pays de résidence et relève de leur responsabilité, même s'il revient au gouvernement marocain de déployer plus d'efforts pour la protection de certains groupes vulnérables tels par exemple les mineurs ou adultes en situation irrégulière ou les femmes. La situation des émigrés marocains dans les pays arabes pose des défis d'une toute autre nature et exigera d'évidence une intensification d'efforts et de présence.

Vis-à-vis du Maroc, les attentes sont fonction des générations et des mutations évoquées rapidement ci-dessus. Il y a d'abord de très fortes attentes en matière d'offre culturelle qui se manifeste dans un premier temps par la revendication d'ouverture de centres culturels marocains à l'étranger. Cette demande révèle en réalité de fortes interrogations qui traversent les communautés émigrées et que l'on peut résumer ainsi : qu'est-ce qu'être Marocain dans l'émigration ? Quelles valeurs transmettre lorsqu'on est un parent né au Maroc et qui a émigré à des générations nées et socialisées dans un pays d'émigration ? Et pour les jeunes, comment continuer à être Marocain tout en étant Français, Belge Canadien ou Néerlandais ? La demande de cours d'arabe, de cadres religieux ou de vacances organisées pour les jeunes dans le pays sont autant de manifestations de ces interrogations et de cette quête auxquelles il faut répondre tout en prenant en compte les mutations de ces communautés dont notamment la féminisation et l'émergence des nouvelles générations. On ne peut pas enseigner les langues ou faire un programme d'éducation religieuse par exemple de la même manière et avec les mêmes méthodes au Maroc, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. Mais il faut bien être conscient que les attentes en matière culturelle transcendent ces deux domaines. La culture marocaine que nous devons diffuser dans les communautés est en même temps un patrimoine historique diversifié avec ses composantes arabe et amazighe,

musulmane et juive. Mais elle est aussi une culture en renouvellement permanent comme le montrent par exemple les musiques urbaines, la littérature ou le cinéma marocain d'aujourd'hui. C'est cet ensemble qu'il s'agit de faire connaître. A l'inverse, il y a au sein des communautés émigrées une créativité culturelle qu'il s'agit de prendre en compte au Maroc même.

A côté de cette problématique culturelle, il y a chez les Marocains du monde une volonté assez visible de s'impliquer dans le développement du pays. Cette volonté s'exprime par le désir de participer à la vie politique du pays (ce qui se manifeste notamment par le débat sur la participation aux assemblées élues), mais elle se manifeste aussi de multiples autres manières. Comment amplifier le rôle de ces dizaines d'associations d'émigrés qui s'impliquent de plus en plus dans le développement solidaire, surtout au niveau local ? Comment accentuer la mobilisation des compétences marocaines installées à l'étranger dans le domaine scientifique ? Comment renforcer la contribution des transferts au bénéfice des familles restées au pays et au profit de l'économie nationale ?

Le Conseil contribuera à l'élaboration de réponses à ces grandes interrogations en assumant toutes ses prérogatives, mais aussi en respectant celles des autres acteurs publics et privés en matière d'émigration. Tel qu'explicité par le Dahir Royal, le CCME est une institution consultative placée auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et une instance prospective. C'est donc par des avis dûment réfléchis et des études sur le moyen et long termes qu'il doit jouer son rôle.

Votre action sera-t-elle à partir de Rabat ou allez-vous avoir des antennes dans les pays d'accueil ?

La problématique que vous soulevez à juste titre est bien celle de l'association du maximum d'acteurs des communautés marocaines à notre travail. Je voudrais à cet égard faire une série de remarques.

Nous déployerons, j'en prend l'engagement, toutes les dispositions pour mettre en œuvre une approche participative systématique qui pourra prendre plusieurs formes : tenue de séminaires, de consultations permanentes dans les pays d'émigration, réception de toutes les associations qui demandent à l'être, ouverture du site à toutes les contributions, ...

Les membres du Conseil seront aussi mobilisés dans cette entreprise, étant entendu qu'ils ne sont ni des représentants de l'administration marocaine auprès de ces communautés, ni des porte-parole de ces populations auprès du gouvernement. Nous respecterons de manière stricte l'action indépendante des associations de l'émigration, tout en restant en permanence à leur écoute.

Mais tout de même, la double appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil pose un double défi, comment vous l'appréhendez ?

La mission du Conseil, et conséquemment la manière avec laquelle nous l'appréhendons, découle de plusieurs paramètres dont en premier lieu le Dahir Royal et les directives de Sa Majesté : le CCME est comme je l'ai indiqué un conseil placé auprès de Sa Majesté avec deux missions essentielles : émettre des avis consultatifs et faire des travaux de prospective, en rédigeant notamment un rapport tous les deux ans sur l'état des communautés marocaines dans le monde.

Nous en tenir à cette mission revient aussi à respecter les prérogatives de l'ensemble des acteurs de la problématique migratoire. Ainsi, les premiers interlocuteurs des pouvoirs publics des pays de résidence sont et la diplomatie marocaine et les acteurs associatifs marocains de ces pays qui ne sont pas, croyez-le, inertes. En s'impliquant de plus en plus dans la vie civique des pays de résidence, les Marocains du monde arrivent, bien que difficilement, à faire entendre leurs voix. Le CCME pourrait accompagner ces acteurs, mais en aucun cas se substituer à eux.

Vis-à-vis du Maroc, le CCME doit éclairer l'action des pouvoirs publics en soumettant à Sa Majesté des avis circonstanciés.

Mais il y a bien une problématique qui va se poser de plus en plus et qui implique et le Maroc et les pays de résidence, celle de la double appartenance. Cette préoccupation est aujourd'hui partagée aussi bien par les pays d'accueil que par le nôtre. Elle est inscrite comme une des priorités dans de notre programme d'activités. Nous avons dans ce domaine mis en route une étude sur les droits politiques qu'accordent tous les pays du monde à leurs ressortissants émigrés et nous espérons pouvoir réunir, à l'invitation du Maroc, l'ensemble des conseils similaires au nôtre comme l'Assemblée des Français à l'étranger, le Conseil des Italiens, des Espagnols, des Maliens, des Lituanians (qui ont déjà pris contact avec nous), des Portugais, ...

Vous pouvez nous dire un mot sur l'image de la communauté marocaine dans les pays d'accueil ? Et quelle est à votre avis la qualité de ses liens avec le pays d'origine ?

S'il y a un domaine qui est bien difficile à apprécier, c'est bien celui des représentations. Et je ne pense pas qu'il y ait eu une étude rigoureuse et globale sur l'image des Marocains en tant que tels. D'autant plus que ce Marocain dont nous parlons peuvent être perçus dans les pays d'accueil comme tels, mais aussi comme partie de groupes plus élargis (les Maghrébins, les Arabes, les Musulmans, les jeunes de banlieue, ...). Ce ne sont donc que des observations empiriques que je peux vous livrer.

Il y a probablement des processus de stigmatisation de ces populations qui sont à l'œuvre et qui sont la conséquence de la politisation de la question de l'immigration (devenue une ressource politique de plus en plus sollicitée lors des échéances électorales) et des vagues récurrentes d'islamophobie. Mais il ne s'agit là, à mon avis, que d'une partie du réel. En même temps, les principales forces politiques – de droite ou de gauche- d'Europe, où se concentre l'émigration marocaine, ont pris conscience de l'enracinement des populations émigrées et tentent, chacune en fonction de sa tradition nationale, de mettre en place des politiques actives d'intégration, tout en cherchant tous les moyens pour limiter l'émigration illégale. En conséquence, les opinions publiques se résolvent à considérer les migrants et leurs enfants comme partie intégrante des sociétés européennes. Et puis, il ne faut jamais oublier que nous avons affaire à des sociétés démocratiques et pluralistes dans lesquelles les courants humanistes et de progrès sont réels et ont un véritable écho dans l'opinion. Mais il y a aussi un facteur central dans ces perceptions, à savoir l'image du Maroc. Celle-ci est d'évidence de plus en plus positive et chaque grande réforme réalisée, surtout depuis l'avènement au pouvoir de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, renforce cette image auprès des opinions publiques des pays de résidence et ressentie en même temps comme un motif de fierté par les Marocains du monde. Ce Maroc en chantier, de l'égalité entre hommes et femmes, du

pluralisme et de la diversité, du courage politique comme l'a illustré par exemple l'Instance Equité et Réconciliation est à la fois un puissant facteur dans les processus d'intégration dans les sociétés de résidence et de renforcement du lien avec la terre d'origine.

Une émigration en pleine mutation

En moins de quatre décennies, l'émigration marocaine s'est profondément transformée à cause notamment :

- d'une mondialisation de plus en plus affirmée (les émigrés marocains sont aujourd'hui implantés sur tous les continents, même si le poids de l'Europe reste de loin prédominant),
- d'une féminisation croissante (près d'un émigré marocain sur deux est une femme),
- de la sédentarisation définitive dans les pays de résidence (avec l'émergence des deuxième et troisième générations, nées et socialisées ailleurs qu'au Maroc),
- de l'extension des aires de recrutement à l'ensemble des régions du Maroc et, enfin,
- de la diversification des profils socioprofessionnels des émigrés marocains.

La mobilité croissante des personnes, induite par la mondialisation et par son corollaire que sont les déplacements des personnes hautement qualifiées, est un phénomène qui touche et touchera de plus en plus le Maroc. De manière générale, le niveau scolaire des émigrants marocains s'est élevé et l'émigration illégale, encouragée par le développement des réseaux de trafic des êtres humains, reste un trait majeur et le restera probablement, malgré les efforts publics de ces dernières années en matière de contrôle des frontières.

L'enracinement dans les pays de résidence, que révèle notamment le fort mouvement de naturalisation des Marocains (es), reste néanmoins un processus complexe et contrarié par la xénophobie et les manifestations diverses de discrimination. Ce processus va aussi de pair avec le maintien de rapports affectifs très forts au Maroc, rapports qui se manifestent de diverses manières : retours massifs lors des périodes estivales, hausse du montant global des transferts de revenus, implication de centaines d'associations d'émigrés dans des projets de coopération avec le Maroc.

Une donnée importante s'impose désormais parce qu'inscrite dans le Droit : celle de la double appartenance des Marocains (es), et tout porte à croire qu'elle ne peut que s'amplifier. Relevant de, mais aussi appartenant désormais à deux ordres juridiques et nationaux, avec ce qu'ils impliquent en droits et en devoirs, les Marocains (es) sont de moins en moins des résidents à l'étranger et de plus en plus des citoyens à part entière -au moins en droit- au sein des pays où ils vivent. Et même lorsqu'ils n'ont pas opté pour la nationalité des pays de résidence, des avancées démocratiques permettent aux Marocains (es) émigrés(es) des formes multiples de participation à la vie de la Cité (droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, élection de délégués syndicaux, de prud'hommes, droit d'association, etc.), amplifiant et rendant plus concret l'exercice d'une citoyenneté de résidence.

Aujourd'hui Le Maroc. 070608

Traite des êtres humains : Le Maroc classé 2e dans le monde

06-06-2008 à 22:38 EL MOUDJAHID

Le Maroc a été classé 2ème sur 170 pays dans le monde, en matière de traite des êtres humains, dans un rapport consacré à cette question, et présenté mercredi, au

Congrès, par le département d'Etat américain, a rapporté hier, la presse marocaine. Les données du rapport relevées par plusieurs quotidiens, soulignent en particulier, que "le Maroc compte parmi les pays dépourvus d'une protection légale suffisante contre l'exploitation domestique et sexuelle des enfants". Le 8ème rapport annuel du département d'Etat sur la traite des êtres humains révèle en outre, que "le Maroc exporte et accueille des femmes et des hommes exposés continuellement à l'exploitation sexuelle, à des fins matérielles.

[Top](#)

Belgique

L'exécutif des musulmans de Belgique cherche une sortie à sa crise

Mauvaise gestion et défaut de représentativité décrédibilisent l'instance chargée d'organiser le culte musulman dans le royaume

Reconnu depuis 1994, l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) traverse aujourd'hui une profonde crise, à la fois de gestion et de représentativité. Au point que le ministre fédéral des cultes Jo Vandeurzen (chrétien-démocrate flamand) refuse de verser à cette instance la dotation prévue pour 2008.

« L'ancien président de l'EMB, çoskun Beyazgül, est cité à comparaître en justice. D'autres membres de l'Exécutif sont poursuivis pour abus de biens sociaux », signale l'islamologue Michael Pivot, lui-même Belge converti à l'islam, qui dénonce « le népotisme et les problèmes de gouvernance à la tête de l'EMB, qui ne rend pas de comptes à l'assemblée générale ».

L'amateurisme dans la gestion gêne les pouvoirs publics belges, à qui l'EMB sert d'interlocuteur, pour la désignation de conseillers musulmans (aumôniers) dans les hôpitaux, les prisons ou dans l'armée comme pour l'organisation des cours de religion ou des 350 lieux de culte du pays.

Pas d'autorité spirituelle

« L'EMB est chargé de la gestion temporelle du culte musulman. Il n'a pas d'autorité spirituelle », distingue Ricardo Gutierrez, journaliste chargé des questions religieuses au quotidien *Le Soir*, qui y observe aussi « des querelles internes incessantes ».

Car, au-delà de ces péripéties judiciaires et financières, le défi plus profond que doit relever l'institution est de mieux refléter tous les musulmans du royaume. Culte officiellement reconnu depuis une loi de juillet 1974, l'islam compte en Belgique une communauté estimée aujourd'hui entre 400 000 et 500 000 personnes, qui peuvent prendre part à l'élection des délégués composant l'assemblée générale des musulmans.

Environ 40 000 ont participé au dernier scrutin en mars 2005. Mais ces élections, dénoncées comme trop instrumentalisées par l'État, ont été boycottées par les musulmans d'origine marocaine, pourtant sociologiquement les plus nombreux. Par conséquent, l'EMB et son exécutif de 17 membres se retrouvent entre les mains de musulmans d'origine turque. La vice-présidente francophone de l'institution, une Belge convertie au chiisme, Isabelle Praille, est même menacée d'être exclue. L'indépendance en jeu

Derrière cette question de représentativité se joue l'indépendance de l'islam belge. Pour Michael Pivot, le risque majeur de l'EMB est celui de « l'ingérence extérieure », entre mosquées affiliées aux fédérations turques en Belgique (Diyanet et Milli Görüs), celles « proches, entre autres, des autorités marocaines » et celles « non alignées, soustraites aux influences étrangères ».

Sébastien MAILLARD
La Croix 080608

Chambre des représentants – Commission de la Justice
Réunion du 3 juin 2008 – Extrait du compte rendu intégral (CRIV 52 – COM 0235)

06 Question de Mme Zoé Genot au vice-premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles sur "deux arrêtés royaux relatifs à l'Exécutif des Musulmans de Belgique" (n° 5654)

06.01 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, la communauté musulmane ne peut se résumer heureusement au feuilleton de l'Exécutif des musulmans de Belgique. Elle se manifeste de plus en plus fréquemment au travers de son réseau associatif actif et de ses multiples initiatives citoyennes. Toutefois, au Parlement fédéral, l'organe que nous souhaiterions avoir comme interlocuteur – l'Exécutif des musulmans de Belgique – connaît de nombreuses difficultés.

Rappelons qu'outre les malversations découvertes par la justice, l'organisation d'élections pilotée par Mme Onkelinx, votre prédécesseur, et soutenue par une majorité de parlementaires a débouché sur la formation d'une assemblée peu représentative et donc très fragilisée.

Dans ce contexte difficile, je voudrais revenir sur vos derniers gestes. Le 19 mai 2008 a été publié l'arrêté royal reconnaissant le nouvel Exécutif des musulmans de Belgique. Ses membres sont nommés jusqu'au 31 mars 2009. J'ai été quelque peu étonnée. Avant l'organisation des précédentes élections, nous avions demandé quelle était la raison pour laquelle des élections étaient provoquées après cinq ans alors que l'Exécutif était prévu pour siéger dix ans. Ensuite, à l'issue des élections, nous avions demandé à la ministre quelle serait la durée de vie de cette nouvelle assemblée. Elle nous répondit qu'elle ne pouvait nous le dire sous peine de commettre une ingérence. C'est pourquoi je suis surprise qu'une durée soit à présent mentionnée aussi explicitement.

D'autres cultes voient-ils leur organe représentatif mandaté pour une durée déterminée? Cette durée a-t-elle été négociée avec les intéressés?

Vous avez aussi publié un arrêté royal en date du 27 mars 2008, destiné à suspendre les subventions de l'organe du culte musulman dans un contexte de liquidation de l'ASBL. Quels sont les moyens qui ont été suspendus, et sur quelle base juridique? Dans quelles conditions pourraient-ils être éventuellement débloqués?

À l'heure actuelle, comment le nouvel Exécutif que vous avez nommé peut-il fonctionner sans moyens?

...

06.03 Minister Jo Vandeurzen: Mevrouw de voorzitter, ik zal beide vragen samen beantwoorden.

L'arrêté royal du 9 mai 2008 qui reconnaît l'Exécutif des musulmans nouvellement élu comme organe représentatif de la communauté musulmane de Belgique a, en effet, une durée de validité, à savoir jusqu'au 31 mars 2009.

Compte tenu des antécédents et de l'enquête judiciaire en cours, il a été proposé que cette reconnaissance ait une durée déterminée, tout en gardant à l'esprit, comme nous l'avons dit au président et aux deux vice-présidents, lors de la réunion du 13 mai dernier au sein du département, que cette reconnaissance pouvait être prolongée.

Il s'agit par conséquent d'une durée de validité limitée. La situation sera évaluée début 2009.

Les organes représentatifs des autres cultes sont reconnus pour une durée indéterminée. C'est le principe en vigueur. Concernant ces autres organes, aucune anomalie n'a été constatée à ce jour.

L'arrêté royal du 27 mars 2008 a suspendu les articles 4 à 9 de l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des musulmans de Belgique. Depuis le début de l'année, aucun subside ne lui a été alloué. Le département attend un plan financier précis et un plan d'action de sa part. Les moyens juridiques sur lesquels s'appuie cet arrêté royal de suspension sont mentionnés dans le préambule de l'arrêté, c'est-à-dire l'arrêté royal du 26 avril 1968 réglant l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions et l'arrêté royal du 17 juillet 1991 portant coordination des lois sur la comptabilité de l'État.

Nous devons, en effet, et en bon père de famille, veiller à ce que les subSIDes soient utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés. S'il existe des indices que les subSIDes ont été utilisés à d'autres fins, je considère qu'il est de mon devoir de ne pas les octroyer, du moins de les suspendre jusqu'à ce que la clarté soit faite et que le bénéficiaire démontre pleinement que les subSIDes seront utilisés aux fins voulues.

L'autorité fédérale a octroyé un subside à l'Exécutif des musulmans jusqu'à fin 2007 et ce depuis 1999. Les moyens prévus au budget 2008 sont actuellement entièrement bloqués et ce, dans l'attente d'une explication claire de la part de l'Exécutif des musulmans concernant le plan financier qui m'a été remis. Ce plan semblait être assez sommaire et ne comprendre aucun éclaircissement. Si l'Exécutif souhaite une intervention financière de l'autorité fédérale, il devra clairement montrer à quoi il entend utiliser ce subside. Dès que la situation sera éclaircie, nous examinerons si, et dans quelle mesure, les subSIDes de 2008 pourront être octroyés.

Mijnheer Schoofs, de samenstelling van de moslimexecutive is een aangelegenheid waarvoor ik niet bevoegd ben. De moslimgemeenschap beslist zelf over de manier waarop zij het orgaan samenstelt. Aangezien de executive geen officieel bestuursorgaan maar een interne aangelegenheid is, wens ik geen uitspraken over een evenredige vertegenwoordiging van mannen en vrouwen te doen. In mijn hoedanigheid van bevoegd minister voor de erediensten komt het mij evenmin toe om enig initiatief te nemen.

Ter info kan ik u wel mededelen dat er twee Franstalige vrouwen deel uitmaken van de moslimexecutieve. Er is evenwel geen opdeling in een Nederlandstalig en een Franstalig college, zoals u stelt, waarbij de leden volgens woonplaats of taal zouden zijn opgedeeld.

06.04 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, il est important que ce culte soit traité de la même façon que les autres cultes. Comme vous l'avez précisé, la loi de 1968 réglant le financement des cultes doit s'appliquer au culte musulman.

En ce qui concerne la durée de validité de l'Exécutif, il est également important que le même type de règles puisse s'appliquer à l'ensemble des organes représentatifs. Je suis donc un peu étonnée de constater que, contrairement à ce qui se passe pour l'Exécutif des musulmans, aucune durée n'est prévue pour les autres organes représentatifs.

Nous sommes clairement confrontés à une difficulté. En effet, on ne peut pas octroyer de subsides susceptibles d'être détournés. J'ai d'ailleurs été la première à avoir interrogé Mme Onkelinx à l'époque quant à la nécessité, pour un organe de culte, de disposer d'un camion frigorifique. Je suis donc vigilante en la matière.

Je remarque qu'à l'heure actuelle, on se trouve face à une équipe de personnes non professionnelles, qui ne peut s'appuyer sur aucun employé stabilisé, qui occupe des bureaux dont le loyer n'est pas payé avec des lignes téléphoniques qui risquent d'être coupées à tout moment. Il est donc clair que les conditions idéales ne sont pas réunies pour travailler et établir un plan financier. J'espère dès lors qu'une coopération importante pourra avoir lieu avec vos services afin d'aboutir le plus rapidement possible à l'établissement d'un plan financier correct qui permette au moins de relancer le nouvel Exécutif.

Cela dit, je suis assez étonnée de voir certains collègues se passionner pour la question de l'égalité des hommes et des femmes quant il s'agit des musulmans alors que ce n'est pas le cas lorsque l'on discute dans ce Parlement d'une meilleure représentation des femmes, qui sont souvent sous-représentées dans toute une série d'organes qu'ils soient politiques ou financiers ou d'autres églises. Mais je répète que je suis contente de constater que, grâce à la communauté musulmane, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes fasse des bonds dans les consciences et passionne de plus en plus les foules.

Zoé Genot, députée fédérale ECOLO
rue de Louvain 21, 1008 Bruxelles
tel 02.549.90.59, fax 02.549.87.98, zoe.genot@ecolo.be

<http://www.zoegenot.be/>
<http://www.ecolo.be/>

[Top](#)

Europe

5 millions de musulmans en France

La France compterait environ cinq millions de musulmans dont 1,5 million d'origine algérienne, selon le ministère de l'Intérieur. 5% seraient des pratiquants réguliers.

La France compte près de 5 millions de musulmans dont 5% sont des pratiquants réguliers, selon le ministère de l'Intérieur.

Dans leur étude sur «les musulmans en France» (Ed. Robert Laffont) Bernard Godard et Sylvie Taussig estiment à plus de 1,5 million le nombre d'Algériens de nationalité ou d'origine. C'est la communauté la plus importante et la plus ancienne, ce qui amène une partie de ses membres à revendiquer une «légitimité historique», notamment pour diriger le CFCM.

Il y aurait 1 million de Marocains, 400.000 Tunisiens, 340.000 Africains subsahariens (Sénégal et Mali principalement), 313.000 Turcs, 70.000 musulmans d'Asie, auxquels les auteurs de l'étude ajoutent les convertis (estimés à 40.000) et les musulmans sans papiers.

Plusieurs sondages récents ont montré que la pratique religieuse (principalement fréquentation de la mosquée et jeûne du ramadan) est plus forte chez les immigrés récents. 43% des musulmans nés en France se disent non pratiquants. La pratique religieuse comporte cinq obligations: le pèlerinage à la Mecque, la profession de foi, les prières quotidiennes, l'aumône, et le ramadan.

Actuellement, selon le ministère de l'Intérieur, il y a 1.890 mosquées et salles de prière en France.

AFP. LIBERATION.FR : vendredi 6 juin 2008

Les 27 ébauchent une politique de l'immigration

France Info - 5 juin 2008

Après trois ans de négociations acharnées, les ministres de l'Intérieur de l'UE viennent de tomber d'accord sur un projet de "directive retour" (pour "retour des sans papiers"). Leur compromis est particulièrement décrié par les défenseurs des droits de l'Homme. Reste encore au Parlement européen à donner son feu vert...

Avec des droits nationaux très éloignés les uns des autres, mais des frontières ouvertes à la libre circulation des personnes, la situation des clandestins en Europe est un véritable casse-tête. Pour gérer le problème des 12 millions de sans-papiers présents sur le sol européen, cette harmonisation était urgente.

Les principaux points de la directive

Les gouvernements nationaux devront obligatoirement choisir entre légaliser les sans-papiers ou les expulser

L'expulsion ou "éloignement" devra se faire sur une base volontaire. En cas de résistance, les clandestins pourront y être forcés, ils seront ensuite bannis du territoire européen pour cinq ans. La mesure vaut aussi pour les enfants

En cas d'expulsion forcée, les clandestins pourront être détenus dans le pays pendant six mois, et même 18 mois sous certaines conditions. En France, la durée

maximale de détention est de 32 jours

Les personnes expulsées bénéficieront d'une assurance judiciaire gratuite. Une disposition qui devrait coûter très cher aux Etats

Enfin entérinée, mais pas encore validée par le Parlement, cette ébauche de politique provoque déjà les foudres des défenseurs des droits de l'Homme, des socialistes, des écologistes et des communistes.

Parmi ceux qu'elle devrait au contraire satisfaire : les conservateurs et sûrement Nicolas Sarkozy, qui a déjà promis un "pacte sur l'immigration" pendant sa présidence de l'Union.

Si, dans dix jours, une majorité de députés se prononce pour ce texte, ce qui n'est pas encore acquis, la lutte contre les clandestins en Europe aura pris un tournant répressif. Objectif : pousser aux départs volontaires et dissuader les futures arrivées.

Rien n'est prévu en revanche pour organiser la collaboration avec les pays d'origine de ces immigrés illégaux.

Marie Blondiau (avec agences
France Info

[La petite mosquée dans la prairie à Radio-Canada dès le 12 juin](#)

MONTREAL — La télévision de Radio-Canada présentera à compter du jeudi 12 juin à 19 h 30 la comédie "La petite mosquée dans la prairie". Il s'agira d'une version française doublée au Québec de la série "Little Mosque on the Prairie" qui a connu du succès au réseau anglais de Radio-Canada, de même qu'à l'étranger. L'émission est présentement diffusée dans plus de 60 pays.

Les téléspectateurs francophones du pays pourront ainsi faire la connaissance d'une communauté musulmane qui évolue au cœur d'une petite ville rurale typique des prairies canadiennes. Cette comédie s'articule autour d'une dizaine de personnages principaux dont l'imam Amaar Rashid, adepte d'une vision libérale de l'Islam, et le meneur informel de la communauté, Yasir Hamoudi, qui fait de bonnes affaires dans la construction.

[Top](#)

Agenda

[Editorial](#) - [Maroc](#) - [Belgique](#) - [Europe](#) - [Divers](#)

[Pour visiter le site Dounia News](#)

[S'inscrire pour recevoir Dounia News](#)

Message propulsé par splio

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)



Dounia News